

SEANCE DU 17 FEVRIER 2016

Président : G Paulin

Secrétaire : R IELSCH

Présents : Tous

TRAVAUX :

- **OPSA** : Les travaux de réfection de la rue de Besançon et du carrefour du Gros Coin seront réalisés prochainement. Le marché d'appels d'offre a été lancé et l'ouverture des plis se fera le 21 mars à 14h30 à la mairie.

- **ENFOUISSEMENT** des réseaux : le SYDED a transmis l'estimation des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications autour de l'Eglise, qui s'élève à 86 630 TTC dont 50 353 € à la charge de la commune.
Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'engager ces travaux et de les inscrire au budget investissement de 2016 pour le montant estimé de 50 353 € TTC. (**Délib N° 1**)

FINANCEMENT DES TRAVAUX :

Le maire informe son conseil des propositions faites par la Caisse d'Epargne pour des montants de 300 et 350 000 € sur 20 et 25 ans à taux fixe.

Après les avoir examinées, le conseil décide de solliciter auprès de cette banque un prêt de 350 000 € sur 20 ans à taux fixe de 1.88 % avec des remboursements trimestriels. (**Délib N° 2**).

Demande du GAEC de l'Etolle :

Le GAEC de l'Etolle a demandé à la commune de créer un « Lieu-dit de l'Etolle » parce que le siège du GAEC a été domicilié à cette adresse et pour que le courrier puisse y parvenir.

Le conseil, après en avoir débattu, ne souhaite pas accéder à cette demande, car la commune ne peut pas créer des lieudits pour chaque GAEC qui s'installe en-dehors du village et financer leur signalement.

TRAVAUX SYLVICOLES 2016 :

Le programme d'actions préconisé par l'ONF d'un montant HT de 36 840 € pour la gestion durable de notre patrimoine forestier a été examiné par la commission des bois.

Il en ressort que :

- des travaux sylvicoles pourront être reportés sur 2017,
- les travaux de maintenance seront réalisés (estimation : 1 200€)
- la création de places à bois pour un montant HT de 15 000 € sera engagée (subventionnée à 40% si possible).

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de mettre en œuvre ce programme défini.

(Délib N° 3).

Ces travaux feront l'objet d'un appel d'offre.

Le montant des ventes de bois 2015 s'est élevé à : 245 966 €.

CCAS :

Les communes de moins de 1 000 habitants peuvent dissoudre leur budget d'Action sociale, lorsqu'il est peu ou pas utilisé.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de supprimer ce budget, à compter de 2016, et de transférer au budget communal les sommes actuellement inscrites au budget du CCAS. ***(Délib N° 4)***

En cas de nécessité sociale, c'est le budget principal qui sera impacté par ces dépenses.

NATURA 2000 ET GESSE DE BAUHIN :

- **Natura 2000** : Le SMMAHD (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut Doubs, basé à Frasne) propose de soumettre la zone de la Baume et de l'Étang des Étarots en Natura 2000 sous une forme contractuelle et volontaire. Tous ces terrains appartiennent à la commune mais certains sont exploités par des agriculteurs.

Le conseil, après en avoir délibéré, est favorable à cette proposition, à condition de délimiter exactement la zone soumise en Natura 2000.

- **Gesse de Bauhin** : Le Conservatoire Botanique National de Franche Comté a répertorié sur notre commune des sites sur lesquels sont implantés cette Gesse de Bauhin, plante protégée à préserver.

Sur le lotissement de la Favière, aménagé par Neolia, des tiges de Gesse de Bauhin ont été répertoriés. Le Conservatoire demande à Neolia et à la commune de prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation de cette espèce.

Fin de la séance à 22h00

Le maire